



PROCES-VERBAL

Commission Régionale des Arbitres de la L.C.F.

Réunion du : 04 avril 2025 à 17h30 en visioconférence

Présidence : Jean-Marie CAZALI

Présents : Cédric PELE (Représentant CD), Henri ROCHE, Valentin GIORGETTI, Florian DELLA TOMASINA, Mathieu DELALOY (Alternant dédié à l'arbitrage), Anthony SCHINTU

Assiste : Richard RESUA

Excusés : Yannick BOUTRY (Vice-Président), Gilbert ROUDERGUES

PV N°4 Saison 2024/2025

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Marie CAZALI ouvre la séance.

M. Florian DELLA TOMASINA est désigné secrétaire de séance.

2– Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CRA le PV n°3 de la réunion du 13.02.2025 à 18h30. Aucune remarque n'étant formulée, la CRA adopte le PV n°3.

3– Informations diverses

- Mathieu DELALOY (alternant arbitrage de la LCF) a participé au séminaire IEFF les 1^{er} et 2 avril 2025 à DIJON en remplacement de Valentin GIORGETTI, indisponible pour raisons familiales.

Un compte rendu de ce stage a été réalisé par Mathieu DELALOY.

- Mathieu DELALOY fait un état des interventions réalisées dans les clubs.

4 – Formation Initiale à l’Arbitrage des 29 et 30 mars 2025

Mathieu DELALOY, responsable de cette formation, réalise un compte rendu.

La CRA valide les résultats d'admissibilités ci-après :



NOM	Prénom	Résultat
BELRHALI	Nadia	NON ADMISE
BOJATOY	Iyad	NON ADMIS
BOUTON	Christophe	ADMIS
CHAUVIER	Thibaut	ADMIS
LUCIATHE	Isaac	ADMIS

Les candidats seront observés sur le terrain afin de valider la partie pratique.

5 – Observations

Un point sur les observations effectuées jusqu'au 04 avril 2025 a été réalisé.

Mathieu DELALOY présente la fiche d'observation pour les arbitres en formation.

La CRA valide la mise en place de cette nouvelle fiche.

6 – Interligues U15 à AMIENS du 15 au 18 avril 2025

La CRA désigne M. Ilian BOUREZZA pour accompagner la sélection en tant qu'arbitre.

7 – FOOT PITCH U13 phases départementales des 05 et 06 avril 2025

La CRA prend note des différentes convocations transmises aux arbitres ainsi que de l'équipe d'encadrement sur les sites de CARGESE et BORGO.

8 – Compétitions Football Entreprise

Cédric PELE effectue un compte rendu de la réunion du 19 mars 2025 qui s'est tenue dans les locaux de la LCF à AJACCIO en présence du Président de la LCF, de membres du Comité Directeur de la LCF et des différents acteurs impliqués dans les compétitions de Football Entreprise.

Suite à la demande du Comité Directeur, la CRA désigne M. Anthony SCHINTU comme nouveau responsable des désignations de ces compétitions. Celles-ci seront validées par la commission désignation de la CRA.

Un mail va être transmis aux arbitres afin de recenser les volontaires pour arbitrer ces compétitions.

Il est demandé aux arbitres de déposer leurs indisponibilités sur leur espace MyFFF au plus tard le mercredi pour les dates qui concernent la semaine suivante.

9 – Décisions administratives

Suite à la réunion de la CRA – Section Lois du Jeu du 31 mars 2025, la CRA prend les mesures administratives suivantes :

- **1 weekend de non-désignation à l'encontre de M. D. K. à compter du 07/04/2025**
- **Rappel au devoir de leurs charges de M. B. C. et MME M. A.**

10 – Frais d'arbitrage

La CRA a pris connaissance du non-règlement de frais d'arbitrage et inflige :

- Une amende de 30€ au FC BORGO pour les frais non réglés de M. G. sur la rencontre FC BORGO/ECCICA SUARELLA (R1 ESCCOM) du 12/01/2025
- Une amende de 30€ à l'US VICU DUI SORRU FC pour les frais non réglés de M. C. sur la rencontre US VICU/SAINT JEAN (R1 FOOT ENTREPRISE) du 28/10/2024
- Une amende de 30€ à l'US VICU DUI SORRU FC pour les frais non réglés de M. M. sur la rencontre US VICU/COM BASTELICA (R1 FOOT ENTREPRISE) du 06/12/2024
- Une amende de 30€ à l'US VICU DUI SORRU FC pour les frais non réglés de M. T. sur la rencontre US VICU/COM BASTELICA (R1 FOOT ENTREPRISE) du 06/12/2024
- Une amende de 30€ au SC BASTIA pour les frais non réglés de M. V. sur la rencontre SC BASTIA/AS PORTO VECCHIO (COUPE DE CORSE U14) du 29/03/2025
- Une amende de 30€ au SC BASTIA pour les frais non réglés de M. V. sur la rencontre SC BASTIA/AS FURIANI (MATCH AMICAL) du 28/02/2025
- Une amende de 30€ au SC BASTIA pour les frais non réglés de M. V. sur la rencontre SC BASTIA/JSA (U16R1) du 15/03/2025

Les feuilles de frais concernées sont transmises au service comptabilité de la LCF pour règlement.

La CRA, suite à la rencontre R4 PONTE LECCIA/SUD FC du 30/03/2025, non-jouée pour cause d'absence de l'équipe du SUD FC, transmet au service comptabilité de la LCF les frais de déplacements de M. C. et M. P. pour paiement. Ceux-ci sont imputés au club du SUD FC.

11 – Questions diverses

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18H30.

Le Président : Jean-Marie CAZALI

Le Secrétaire de séance : Florian DELLA TOMASINA